COMPTE-RENDU de la REUNION du 30 septembre 2025

Présents : LAMACHE Robin, GUIRAUDOU Jean Marie, PASSIN Olivier (co-animateur CSD), LABREGERE Béatrice (co-animatrice CSD),
BRISSET Nelly, COSTA Dominique, GIRARD David, HEMAR Jean Luc, MIALLAUD-VILLENEUVE Raphael, MOYEN Laurent, PASSERIEUX Guy

Absents excusés : PARADINAS Nicolas, TERRADE Dominique, VASSAL Stéphane

1) **Rôle de la Commission et lexique des abréviations :**

Rappel la philosophie UFOLEP :

L'UFOLEP ce sont des valeurs partagées, une fédération à part entière qui ne dépend pas de FFPJP.

Il existe un règlement départemental UFOLEP87 pour la pétanque. Les Présidents et le bureau des clubs doivent le diffuser largement afin que chaque joueur en prenne connaissance et puisse l'appliquer.

Les représentants des clubs siégeant à la commission sportive départementale ont vocation à faire respecter les termes du règlement, à les faire évoluer au besoin et à faire vivre l'activité pétanque au sein de l'UFOLEP. Proposer des innovations tel que la mise en place du RIC associations pour la saison 2025-2026 en est un parfait exemple.
Ils sont à la commission dans l'intérêt de tous les licenciés et non pour défendre leur club.

CSD = CTD =CDTS = Commission Sportive et Technique Départementale Pétanque 87 Il faudra privilégier le terme de CSD

La Commission veille au respect de l'éthique, à la bonne application des règlements, et assure le bon déroulement des compétitions tout au long de la saison (Voir PJ)

SU = Simple Ufolep
DA = Double Appartenance (Ufolep + FFPJP)
CR NoA = Commission Régionale Nouvelle Aquitaine
CNS = Commission Nationale et Sportive dont le responsable est Jean Pierre MORANCE (dpt 24)
L'UFOLEP National (tous sports) a pour Président Arnaud JEAN

RAPPEL : Aucune information ne doit être transmise tant que le compte rendu de la réunion n'a pas été approuvé par le Comité Directeur

2) **Mise en place de la nouvelle commission :**

Comité Directeur :

MARTIN Roland : Président UFOLEP 87
LAMACHE Robin : Délégué UFOLEP 87
GUIRAUDOU Jean Marie : Secrétaire UFOLEP 87

Commission Sportive Départementale : 1 représentant minimum par club

Amicale Bouliste Arfeuille : BRISSET Nelly
AS St Hilaire Bonneval : HEMAR Jean Luc
AS Pétanque Bosmie l'Aiguille : COSTA Dominique
L'Abeille en Boule : PARADINAS Nicolas + PASSIN Olivier (co-animateur CDTS)
La Boule Arédienne : TERRADE Dominique
Landouge Loisirs Pétanque : GIRARD David
LJL Pétanque Limoges : MOYEN Laurent
Amicale Pétanque Nexon : VASSAL Stéphane
Pana Loisirs Pétanque : MIALLAUD VILLENEUVE Raphael
Boules Club de Feytiat : LABREGERE Béatrice (co-animatrice)

3) **État des licences 2025-2026 à ce jour :**

Il est rappelé que les affiliations peuvent être renouvelées dès le 1er juillet.
Dès l'affiliation validée les licences peuvent être prises.
Plus de mutation possible depuis le 30/09/25.
Les personnes ont jusqu'au 31/10/25 pour prendre une licence, passé ce délai ils ne pourront plus participer aux différents championnats.

Il y avait 510 licencies sur la saison 2024-2025.

A ce jour nous comptons :

Amicale Bouliste Arfeuille :	50 licenciés dont 11 femmes
AS St Hilaire Bonneval :	35 licenciés dont 6 femmes
AS Pétanque Bosmie l'Aiguille :	48 licenciés dont 5 femmes
L'Abeille en Boule :	36 licenciés dont 4 femmes
La Boule Arédienne :	37 licenciés dont 10 femmes
Landouge Loisirs Pétanque :	27 licenciés dont 3 femmes
LJL Pétanque Limoges :	44 licenciés dont 15 femmes
Amicale Pétanque Nexon :	65 licenciés dont 17 femmes
Pana Loisirs Pétanque :	30 licenciés dont 7 femmes
Boules Club de Feytiat :	17 licenciés dont 4 femmes

Soit 389 licenciés dont 82 femmes.

Rappel :

Tout incident au cours d'une compétition pouvant faire l'objet d'une sanction doit faire l'objet d'un compte rendu écrit de la part de la personne l'ayant constaté. Le compte rendu est transmis soit par le président du jury, soit par le président du club voire par le membre de la CSD du club.

4) **Rencontre Inter Clubs Association UFOLEP 87 (RIC) :**

Le but de cette rencontre est de faire jouer les personnes ne faisant pas les championnats et de compléter les concours traditionnels.
En cas de licence double appartenance il faudra privilégier les joueurs non classés puis les joueurs promotion. Les joueurs classés honneur et élite ne sont pas autorisés à participer.
Le classement se fait selon 2024 pour la 1ère période puis 2025 à partir du 1er janvier 2026.
1 équipe (la même toute la saison) est composée de 5 joueurs minimum et 10 joueurs maximum.
1 joueur SU ou une féminine ou un jeune à minima dans chaque équipe.
3 tours obligatoires à chaque rencontre + 1 tour facultatif.

La composition de l'équipe et son capitaine (coordonnées mail et téléphone) sera à transmettre à l'Ufolep au plus tard le 12 octobre.

Amicale Bouliste Arfeuille : 1 équipe
AS St Hilaire Bonneval : 1 équipe
AS Pétanque Bosmie l'Aiguille : 1 équipe
L'Abeille en Boule : 1 équipe
La Boule Arédienne : ?
Landouge Loisirs Pétanque : aucune équipe
LJL Pétanque Limoges : 1 équipe
Amicale Pétanque Nexon : aucune équipe
Pana Loisirs Pétanque : 1 équipe
Boules Club de Feytiat : 1 équipe

Le calendrier de principe des rencontres sera : *à confirmer selon le nombre d'équipes*
Du 20/10/25 au 9/11/25
Du 10/11/25 au 30/11/25
Rien entre le 22/12/25 et le 04/01/26
Du 01/12/25 au 21/12/25
Du 05/01/26 au 25/01/26
Du 26/01/26 au 15/02/26
Du 16/02/26 au 08/03/26
Du 09/03/26 au 29/03/26
Du 30/03/26 au 19/04/26
Du 20/04/26 au 10/05/26
Du 11/05/26 au 31/05/26

5) **Calendrier fin 2025 + saison 2026 :**

Nous avons besoin du prévisionnel de votre calendrier 2026 pour le 20/10/25

Il est rappelé que L'UFOLEP paye 20 % des charges du boulodrome et ne l'occupe pas pour autant.
Chaque club peut organiser son concours dans le boulodrome moyennant une réversion supplémentaire de 0,50 € par joueur (lumière + chauffage) soit 1 € à l'Ufolep
Pas de location à payer, juste un chèque de caution pour le boulodrome et un autre si besoin de l'espace cuisson.
Rappel : quelques soient les catégories, les quotas de participation au National attribués par la CNS tiennent compte du nombre de concours organisés par les CD. Moins il y aura de concours…moins il y aura d'équipe qualifiée.

6) **Arbitrage : qui, quoi, comment**

L'UFOLEP n'avait pas eu de soucis pendant plus de 15 ans. Dernièrement 10 rapports de discipline ont été déposés auprès de la commission. La Commission réfléchie au fait de mettre des arbitres aux grands événements (championnats, grand prix …)

La formation d'arbitre est dispensée par l'Ufolep. Elle se décline de la façon suivante : PSC1 (premiers secours citoyen) d'un coût de 50€, formation de tronc commun d'un coût de 20€ et formation technique d'arbitrage (à définir mais dispensé si déjà arbitre FFPJP)

7) **Réunion des Présidents :**

La réunion des Présidents aura lieu le **14/11/25 à 19h30**

8) **Divers :**

Le **concours des Associations** organisé par l'UFOLEP est prévu le 29/11/25 (date fixe : dernier samedi de novembre). Ce concours compte double pour le nombre de participation et pour 1 lieu
Il est demandé 1 ou 2 bénévoles par club pour aider L'UFOLEP à organiser cette rencontre.
Engagement 1 €.
Récompense : 1 coupe aux 3 premiers.

Béatrice Labregère et Olivier Passin, Co-animateurs de la Commission Départementale Sportive UFOLEP 87

ufolep TOUS LES SPORTS AUTREMENT HAUTE-VIENNE